

## POLITIQUE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

---

### ÉNONCÉ DE PRINCIPES

La protection de la santé et la sécurité et l'intégrité physique des employés sont des préoccupations de premier plan pour la Commission scolaire René-Lévesque afin d'offrir une meilleure qualité de vie au travail.

Conscients de l'importance des ressources humaines dans la réalisation de notre mission éducative, la Commission scolaire René-Lévesque est déterminée à prévenir les blessures et les maladies professionnelles, et à assurer la sécurité individuelle et l'intégrité physique de tout personnel et de nos clientèles.

Notre objectif est donc de mettre en place un milieu de travail sans aucun accident. Nous entendons donc :

#### **1. Tenir tous les paliers de direction responsables de la prévention des accidents et des blessures et évaluer leur rendement en conséquence.**

S'assurer que la prévention des accidents et des blessures soit intégrée à tous les aspects du milieu de travail et à chaque tâche, y compris la conception, la construction et la rénovation des établissements, l'achat, l'utilisation et l'entretien du matériel.

Mettre en place des activités d'information, de formation et de participation en matière de santé et sécurité :

- Programme de sensibilisation et d'incitation à la prévention;
- Programme de prévention;
- Inspection des lieux de travail;
- Étude d'événements;
- Comité de santé et sécurité.

## **POLITIQUE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

---

### **2. Tenir tous les employés responsables de l'utilisation de méthodes de travail sécuritaires.**

Fournir à chaque employé l'occasion de s'engager pleinement et de participer à l'élaboration et à la mise en application du programme de prévention des accidents de chaque établissement.

Former les employés à reconnaître les risques pour leur santé et leur sécurité, à travailler de façon sécuritaire, et à se protéger et à protéger leurs collègues contre les maladies et les blessures professionnelles.

Encourager les employés à déceler et à rapporter à leurs supérieurs les conditions et les pratiques dangereuses et à suggérer des moyens pour les corriger.

### **3. Former et instruire les jeunes à des habitudes de prévention.**

Tout en assurant la santé et sécurité de notre clientèle, nous voulons instruire et former nos jeunes en les sensibilisant à la prévention des accidents par des activités auxquelles ils peuvent participer dans les établissements.

### **4. Nous assurer que les lois et les règlements concernant la santé et la sécurité au travail soient strictement observés.**

**LA SÉCURITÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUT LE MONDE!**